

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mardi 26 février 2019

La Commission Permanente du Conseil Régional s'est réunie ce mardi 26 février 2019, sous la présidence de Didier Robert, à l'Hôtel de Région Pierre Lagourgue. Lors de cette première Commission Permanente de l'année, les conseillers régionaux ont examiné et voté une quinzaine de rapports sur lesquels s'étaient préalablement prononcées les commissions sectorielles dans les domaines de la santé, de l'économie, des chantiers routiers, de la coopération régionale...

L'ACTION DU CONSEIL RÉGIONAL POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES RÉUNIONNAIS

Éducation, bourse, mobilité, environnement, énergie, le Conseil Régional agit, bien au-delà de ses compétences obligatoires, pour soutenir le pouvoir d'achat des Réunionnais au quotidien.

Mobilité durable- le projet Run Rail

Les conseillers régionaux ont approuvé le lancement de la démarche de concertation préalable du Run Rail visant plus spécifiquement à en valider les modalités et à donner au Président de Région les autorisations afférentes (en particulier en ce qui concerne la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)). Le montant prévisionnel global du projet Run Rail entre Saint-Denis et Sainte-Marie est de l'ordre de 300 millions d'euros.

ZOOM SUR LE RUN RAIL : LE NOUVEAU TRANSPORT PUBLIC RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT GUIDÉ- SECTION NORD ENTRE SAINTE-MARIE ET ENTRÉE NORD DE SAINT-DENIS/BERTIN

La Commission permanente du Conseil Régional a présenté les conclusions des études de faisabilité et d'opportunité du RRTG Nord (Réseau Régional de Transport Guidé) et de la solution adaptée : le choix d'un mode ferré léger au sol le long du Boulevard Sud (RN6) entre les pôles Duparc et Bertin. Une enveloppe de 5 000 000 € a été approuvée pour permettre la poursuite des études pré-opérationnelles du RRTG Nord, avec notamment le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour rappel, La section Nord c'est :

- 10 stations sur 10km pour une vitesse commerciale de l'ordre de 25km/h et d'une vitesse de pointe de 70km/h.
- 20 minutes de temps de trajet estimé
- 7,5 minutes maximum une fréquence de la desserte en heure de pointe
- 30 000 voyageurs/jours en première phase, puis jusqu'à 50 000 à terme.

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), approuvé par décret en Conseil d'État en novembre 2011, fixe les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire à La Réunion aux horizons 2020-2030. Concernant le volet « transports en commun », le SAR préconise la réalisation d'infrastructures de type Transport en Commun en Site Propre (TCSP) à court-moyen terme dans chaque bassin de vie et définit, à plus long terme, un tracé de principe pour la réalisation du Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) se développant sur un linéaire de 150 kilomètres entre Saint-Benoît et Saint-Joseph en passant par Saint-Denis et le littoral Ouest.

L'ACTION DE LA RÉGION EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI DES RÉUNIONNAIS

L'investissement, les aides aux entreprises, le développement des chantiers, la formation, permettent une véritable dynamique pour l'activité et l'emploi. À ce titre, la collectivité représente un acteur majeur de la commande publique. L'accès à l'emploi passant aussi par la formation, la Région accompagne chaque année les centres, organismes ou encore associations pour la mise en œuvre de programmes de formations afin que chaque Réunionnais puisse disposer des clés pour réussir, s'insérer professionnellement et s'épanouir.

Soutien à l'industrie locale

Les conseillers régionaux ont approuvé l'émission de deux titres de recette envers la SOFIDER, gestionnaire du Fonds Régional d'Industrialisation (FRI), en vue de restituer les fonds résiduels, dans le cadre de la clôture de ce fonds :

- titre de recette pour un montant de 378 687 €, au titre du FRI section "FEDER Intervention"
- titre de recette pour un montant de 1 784 681 €, au titre du FRI section "Intervention 1".

Le FRI a été créé en 1986 par la Région afin d'apporter des aides adaptées aux besoins des industriels locaux.

Soutien de l'Europe

Les conseillers régionaux ont voté les mesures de simplification introduites au sein des fiches actions listées des PO publiées récemment par la Commission Européenne ainsi que les dispositifs qui pourront en bénéficier.

Coopération régionale

Dans le cadre de la conférence de coopération régionale qui a eu lieu à Saint-Denis en présence de la ministre de l'outre-mer Annick GIRARDIN, le 27 octobre 2018, le président de région a formalisé sa proposition de créer un comité d'orientation et de suivi des actions de coopération. La création de la « PLATEFORME » de coopération de la France de l'océan Indien (PCFOI) institue la création de ce comité d'orientation et de suivi des actions de coopération, regroupant les Préfets de La Réunion et de Mayotte, l'Ambassadeur délégué à la coopération régionale dans l'océan Indien, le Président de la Région Réunion, ainsi que les Présidents des conseils départementaux de La Réunion et de Mayotte.

Formation

Les missions d'un Carif-Oref sont nécessaires sur le territoire régional notamment pour :

- favoriser la formation tout au long de la vie par l'accès à l'information sur la formation professionnelle, sur les droits et les voies d'accès à la formation ;
- apporter un appui aux réseaux d'informateurs locaux dans leurs missions d'information, d'orientation, d'insertion et de formation.

Les élus de la Commission Permanente ont validé le principe de la création d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 pour la reprise des missions du Carif Oref, en partenariat avec l'État et les partenaires sociaux, sous réserve de l'avis du CREFOP.

Par ailleurs, les élus de la Commission Permanente ont validé ce matin un avenant à la convention d'amorçage 2018, selon les modalités techniques et financières présentées, convention qui avait été signée entre la Région et l'État le 25 mai 2018 pour la mise en œuvre du Plan d'Investissement dans les compétences sur l'année 2018.

L'ACTION DE LA RÉGION POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES RÉUNIONNAIS

La Région Réunion œuvre à différents niveaux pour améliorer le quotidien des Réunionnais. Logements collectifs, aménagements des espaces publics, formation, mobilité... comptent parmi les champs d'intervention qui permettent à la Région de participer à améliorer les conditions de vie des Réunionnais.

Santé- épidémie de dengue à La Réunion

Les conseillers régionaux ont pris acte de la motion relative à l'épidémie de dengue à La Réunion – déposée par les élus du groupe Réunion Avenir et présentée lors de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 5 novembre 2018. Une épidémie de plus grande ampleur pourrait avoir des conséquences importantes pour La Réunion, à la fois en nombre de formes graves de la maladie et d'hospitalisations, voire de décès, mais aussi d'un point de vue économique.

Schéma d'aménagement régional

Les conseillers régionaux ont approuvé la motion des élus du groupe majoritaire relative à l'utilisation de l'article 50 de la loi ELAN permettant au Gouvernement d'agir par voie d'ordonnance en vue de permettre l'approbation du Schéma d'Aménagement Régional par La Région Réunion, et d'associer la Région Réunion à l'élaboration de cette ordonnance. Le SAR est un document de planification et d'aménagement du territoire qui fixe les orientations fondamentales à moyen et long terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement.

La Commission a émis un avis favorable sur la compatibilité du projet de révision du PLU de la commune de Saint-Joseph avec le SAR, sous réserve de la prise en compte d'éléments complémentaires.